

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 936

12 mai 2006

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| (L')Amandier S.A., Luxembourg . . . . .            | 44927 | MAXimmo, S.à r.l., Deiffelt . . . . .             | 44909 |
| Apollo FIP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .         | 44912 | MAXimmo, S.à r.l., Deiffelt . . . . .             | 44910 |
| Artwin Capital S.A.H., Luxembourg . . . . .        | 44909 | Ma Campagne S.A., Luxembourg . . . . .            | 44918 |
| Arval Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .        | 44888 | Maitec S.A., Ehlerange . . . . .                  | 44911 |
| Asphalt Devils, A.s.b.l., Differdange . . . . .    | 44888 | Maitec S.A., Ehlerange . . . . .                  | 44912 |
| Aximo II S.A., Luxembourg . . . . .                | 44898 | Morgan & Meyer Advice S.A. . . . .                | 44914 |
| Aximo S.A., Luxembourg . . . . .                   | 44907 | Neptun Lux Holding One, S.à r.l., Luxembourg . .  | 44910 |
| Car Tec S.A., Luxembourg . . . . .                 | 44881 | Neptun Lux Holding Three, S.à r.l., Luxembourg .  | 44913 |
| Carbone, S.à r.l., Luxembourg . . . . .            | 44917 | Neptun Lux Holding Two, S.à r.l., Luxembourg . .  | 44914 |
| Cecobe S.A., Luxembourg . . . . .                  | 44906 | Norman International S.A., Luxembourg . . . . .   | 44887 |
| Chelsea Harbour, S.à r.l., Luxembourg . . . . .    | 44919 | Ocala Capital Management Luxembourg, S.à r.l.,    |       |
| Dewaplus, Sicav, Luxembourg . . . . .              | 44882 | Luxembourg . . . . .                              | 44910 |
| Drautzburg, S.à r.l., Echternach . . . . .         | 44883 | Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Lu- |       |
| Euro Realty Investments S.C.A., Luxembourg . . . . | 44882 | xembourg), Luxembourg . . . . .                   | 44914 |
| European Enhanced Loan Fund S.A., Luxembourg       | 44899 | Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Lu- |       |
| Eye 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .              | 44915 | xembourg), Luxembourg . . . . .                   | 44914 |
| Eye 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .              | 44917 | Siferr S.A., Luxembourg . . . . .                 | 44918 |
| Fonds de Pension-Députés au Parlement Euro-        |       | Société Immobilière Buckingham S.A., Luxem-       |       |
| péen, A.s.b.l., Luxembourg-Kirchberg . . . . .     | 44897 | bourg . . . . .                                   | 44928 |
| Giunone S.A., Luxembourg . . . . .                 | 44928 | Société Immobilière Buckingham S.A., Luxem-       |       |
| GSS III Partners SNFH, S.à r.l., Senningerberg . . | 44907 | bourg . . . . .                                   | 44928 |
| Ide Investment Trust S.A.H., Luxembourg . . . . .  | 44908 | Strassen Participations S.A. . . . .              | 44918 |
| Interoute Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . . | 44912 | Top Fly S.A., Luxembourg . . . . .                | 44927 |
| J.J. Holding S.A. . . . .                          | 44898 | Tracing Invest S.A., Luxembourg . . . . .         | 44889 |
| Lagoon Productions Luxembourg S.A., Luxem-         |       | Vegastar S.A., Luxembourg . . . . .               | 44898 |
| bourg . . . . .                                    | 44907 | Wallet S.A., Luxembourg . . . . .                 | 44913 |
| Luxcuisines Scheunert, S.à r.l. . . . .            | 44915 | Westcoast S.A., Luxembourg . . . . .              | 44883 |

#### CAR TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 83.620.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signature.

(018392//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

**DEWAPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.784.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 18 avril 2005*

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Robert Reckinger et a coopté Monsieur Antoine Calvisi, Administrateur.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 3 août 2005*

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Guilmot, en sa qualité de Président, Administrateur et Administrateur-Délégué de la Sicav.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 12 octobre 2005*

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur André Beier et a coopté Monsieur François Klinkemallie, Administrateur.

Le Conseil a également pris note du changement de dénomination sociale de la société HSBC DEWAAY S.A. en PUI-LAETCO DEWAAY PRIVATE BANKERS.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 octobre 2005*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs, de l'Administrateur-Délégué et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

PUI-LAETCO DEWAAY PRIVATE BANKERS, Administrateur-Délégué  
(ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, 270, avenue de Tervuren).

Antoine Calvisi

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal).

Christophe Dispas

(résidant professionnellement à B-1150 Bruxelles, 270, avenue de Tervuren).

François Klinkemallie

(résidant professionnellement à B-1150 Bruxelles, 270, avenue de Tervuren).

*Réviseur d'Entreprises*

COMPAGNIE DE REVISION.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017679/007/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**EURO REALTY INVESTMENTS, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 101.294.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 février 2006*

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2005 les mandats des membres du conseil de surveillance, à savoir:

- THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social à Road Town (p.o. box 3186) (Tortola - Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies (Iles Vierges Britanniques), sous le numéro 300728,

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social à Road Town (2<sup>e</sup> étage, Abbott Building) (Tortola - Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies (Iles Vierges Britanniques), sous le numéro 590488,

- Monsieur Mark A. Toukan, né le 11 janvier 1977 à Columbus (Ohio - Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle chez Gulf Investment House, Abdullah Al-Mubarak Street, 9th Commercial Area, Souk Al-Safat, Koweït (Koweït).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017360/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

44883

**DRAUTZBURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

**Gesellschaftskapital: EUR 12.400,-.**

Gesellschaftssitz: L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde.  
H. R. Luxemburg B 109.320.

—  
AUSZUG

*Abtretung von Gesellschaftsanteilen:*

Herr Theodor Ewen, Schreinermeister, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, Im Steinbom, tritt 50 (fünfzig) Gesellschaftsanteile, welche er hält an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts DRAUTZBURG, S.à r.l., mit Sitz in 27, rue Ermesinde, L-6437 Echternach, eingetragen im Handelsregister Luxemburgs, Sektion B, unter der Nummer 109.320, an Herrn Karl-Heinz Teusch, Schreiner, wohnhaft in D-54518 Hupperath, Schusterberg 4, ab, welcher diese Abtretung annimmt.

Der zwischen den Parteien vereinbarte Kaufpreis beträgt 100.000,- EUR (einhunderttausend Euro).

Nach erfolgter Abtretung verteilen sich die Gesellschaftsanteile ab dem 20. Januar 2006 wie folgt:

|   |             |
|---|-------------|
| Joachim Drautzburg, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Im Haag .....             | 50 Anteile  |
| Herr Karl-Heinz Teusch, wohnhaft in D-54518 Hupperath, Schusterberg 4 ..... | 50 Anteile  |
| Gesamt .....  | 100 Anteile |

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Echternach, den 20. Januar 2006.

Für gleichlautenden Auszug

DRAUTZBURG, S.à r.l.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017812/1051/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**WESTCOAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 114.360.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. David De Marco, administrateur de sociétés, de nationalité italienne, né à Curepipe (île Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (Grand-Duché de Luxembourg).

2. M. Bruno Beernaerts, né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique).

Tous deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, employé, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé établies le 21 décembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises ci-après une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2. Objet**

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et

à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Dénomination**

La Société a comme dénomination WESTCOAST S.A.

#### **Art. 5. Siège social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Chapitre II. Capital, Actions**

#### **Art. 6. Capital social**

6.1. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

#### **Art. 8. Rachat d'actions propres**

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Chapitre III. Administration**

#### **Art. 9. Conseil d'Administration**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le Conseil d'Administration est composé de deux catégories d'administrateurs, nommés respectivement «Administrateurs de Catégorie A» et «Administrateurs de Catégorie B».

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration**

10.1. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président s'il y en a un ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.5. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président de la réunion aura voix prépondérante.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Art. 13. Signatures autorisées**

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par deux catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

#### **Art. 14. Gestion journalière**

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

#### **Art. 15. Responsabilité, indemnisation**

Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêt**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **Chapitre IV. Actionnaires**

#### **Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations,

le premier lundi de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 19. Autres assemblées générales des actionnaires**

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 20. Procédure, vote**

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

### **Chapitre V. Surveillance**

#### **Art. 21. Surveillance**

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

### **Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 22. Exercice social**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 23. Répartition des bénéfices**

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Chapitre VII. Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 24. Dissolution, Liquidation**

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Chapitre VIII. Loi applicable**

#### **Art. 25. Loi applicable**

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.



*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

*Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

|  |             |
|--|-------------|
| 1. David De Marco, préqualifié .....   | 1 action    |
| 2. Bruno Beernaerts, préqualifié ..... | 309 actions |
| Total .....                            | 310 actions |

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un Administrateur de catégorie A et deux Administrateurs de catégorie B.
2. Est nommé administrateur de catégorie A:
  - M. Bruno Beernaerts, préqualifié.

Sont nommés administrateurs de catégorie B:

- M. Alain Lam, Réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch (Luxembourg);
- M. David De Marco, Directeur, demeurant à Stegen (Luxembourg).

3. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2006.

5. Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 88, case 11. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

J. Elvinger.

(019523/211/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**NORMAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 72.947.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 13 juin 2003, les actionnaires de la société NORMAN INTERNATIONAL S.A. ont décidé d'accepter la démission de Christian Billon en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03555. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017307/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**ASPHALT DEVILS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4540 Differdange, 111, rue Dicks Lentz.

R. C. Luxembourg F 200.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination ASPHALT DEVILS, c'est une association sans but lucratif au sens de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratifs. Sa durée est illimitée. (Date de la fondation: 3 mars 2003).

L'adresse postale: Weiler Mike, 111, rue Dicks Lentz, L-4540 Differdange.

Siège: Café «New Way», 1, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre.

**Art. 6.** Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale pour une période d'essai de 1 mois, et après ce mois le conseil d'administration va décider de l'admission ou de la démission. En cas exceptionnel, ces membres peuvent aussi être au conseil d'administration provisoire.

**Art. 18.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée illimitée.

Les membres du conseil d'administration ont quand même le droit de renoncer à leur poste à n'importe quel moment sans préciser la cause.

- Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Président;
- Vice-Président;
- Trésorier;
- Webmaster;
- Membre.

**Art. 19.1.** Tous les membres sont obligés, de s'inscrire au plus tard une semaine avant chaque organisation.

**Art. 19.2.** Pour chaque organisation, le conseil d'administration a le droit de demander un acompte en avance.

**Art. 19.3.** En cas de retard ou annulation après le dernier délai d'inscription, cet acompte est un petit don pour notre caisse.

**Art. 19.4.** Pour chaque organisation, le président doit donner son accord.

**Art. 20.** La dissolution de l'association ne peut pas être prononcée qu'en assemblée générale. En cas de la dissolution, l'avoir en est réalisé et le solde créditeur versé à l'office sociale de la Commune.

**Art. 24.** Chaque membre qui a une voiture est obligé de mettre un lettrage, visible dans sa voiture (au moins d'une distance de 2 m). Lettrage accepté: Lettrage du club même lettrage créer du membre, mais avec l'accord du conseil d'administration.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04656. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017859//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**ARVAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.655.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2005*

*Conseil d'Administration:*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de leur mandat d'administrateur de Messieurs Philippe Noubel, Président, Michel Le Gall, Yvon Doukhan et Huib Ter Braak.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires la société ARMA BEHEER BV, représentée par M. Huib Ter Braak, avec siège social à NL-3439 NJ Nieuwegein, rue Einsteinbaan, 4, ainsi que M. Gerry Wagner, demeurant à L-4993 Sanem, Cité Schmiednacht, 56. La nomination de M. Gerry Wagner prend effet à partir du 15 juin 2005. Les nouveaux administrateurs sont nommés pour une durée de 5 ans et ce jusqu'à l'Assemblée Générale de 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste du Président la société ARMA BEHEER BV représentée par M. Huib Ter Braak ainsi que la nomination avec effet au 15 juin 2005 de M. Gerry Wagner au poste de Directeur Général.

Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction pour 2005 est composé comme suit:

- ARMA BEHEER BV, avec siège social à NL-3439 NJ Nieuwegein, représentée par Huib Ter Braak, Président;
- Monsieur Gerry Wagner, demeurant à L-4993 Sanem, Directeur Général;
- Monsieur Fons Mangen, demeurant à L-9088 Ettelbruck, Réviseur d'Entreprises.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017355//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.



**TRACING INVEST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 114.361.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of December.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr David De Marco, director of companies, Italian, born in Curepipe (Mauritius Island), on March 15th, 1965, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (Luxembourg).

2. Mr Bruno Beernaerts, born in Ixelles (Belgium), on 4th November, 1963, residing at B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgium).

Both here represented by Mr Hubert Janssen, employee, residing in Torgny (Belgium), by virtue of two proxies established on December 21st, 2005.

Said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme», which the founding shareholders form between themselves:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form**

There is formed, between the subscribers and all those who become owners of shares issued hereafter, a Company «Société anonyme» (hereafter the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Object**

The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any Company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other Company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other Company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration**

The Corporation is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name**

The Corporation will have the name of TRACING INVEST S.A.

**Art. 5. Registered Office**

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 6. Corporate capital**

6.1. The corporate capital is set at EUR 31,000 represented by 310 shares with a nominal value of EUR 100 each.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Repurchase of own shares**

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the Law.

**Chapter III. Management****Art. 9. Board of Directors**

The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not. The Board of Directors is composed by two categories of Directors, respectively called «Category A Directors» and «Category B Directors».

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors**

10.1. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

10.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman if any or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.4. Any member of the Board of Directors of the Corporation may act at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.5. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

**Art. 11. Decisions of the Board of Directors**

The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence of representation of one Director of each Category. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

**Art. 13. Binding signatures**

The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by two categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director.

**Art. 14. Day-to-day management**

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

**Art. 15. Liability - Indemnification**

The Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

**Art. 16. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

**Chapter IV. Shareholder(s)****Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders**

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

**Art. 18. Annual general meeting of the shareholders**

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June of each year at 16.00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

**Art. 19. Other meetings of the shareholders**

Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 20. Procedure, vote**

20.1. Each share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

## Chapter V. Supervision

### Art. 21. Statutory auditors

The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

## Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

### Art. 22. Financial Year

The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January and shall terminate on 31st December of each year.

### Art. 23. Appropriation of profits

After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

## Chapter VII. Dissolution, Liquidation

### Art. 24. Dissolution, Liquidation

The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

## Chapter VIII. Applicable Law

### Art. 25. Applicable Law

All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Transitory provisions*

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on 31st December 2006.
2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2007.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

|   |            |
|---|------------|
| 1. David De Marco, prenamed . . . . .   | 1 share    |
| 2. Bruno Beernaerts, prenamed . . . . . | 309 shares |
| Total . . . . .                         | 310 shares |

The shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of EUR 7,750 is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following decisions by unanimous vote:

1. The Corporation is administrated by one Category A Director and two Category B Directors.
2. The following is appointed as Category A Director:

- Mr Bruno Beernaerts, prenamed.

The following are appointed as Category B Directors:

- Mr Alain Lam, Réviseur d'entreprises, residing in Mersch (Luxembourg);

- Mr David De Marco, Directeur, residing in Stegen (Luxembourg).

3. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg is appointed as Statutory Auditor.

4. The terms of office of the Directors and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of shareholders to be held for the approval of the annual accounts 2006.

5. The registered office of the Corporation is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. David De Marco, administrateur de sociétés, de nationalité italienne, né à Curepipe (île Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (Grand-Duché de Luxembourg).

2. M. Bruno Beernaerts, né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique).

Tous deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, employé, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé établies le 21 décembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant esdite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises ci-après une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

##### **Art. 2. Objet**

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

##### **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

##### **Art. 4. Dénomination**

La Société a comme dénomination TRACING INVEST S.A.

##### **Art. 5. Siège social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



## Chapitre II. Capital, Actions

### Art. 6. Capital social

6.1. Le capital social est fixé à EUR 31.000 représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

### Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

### Art. 8. Rachat d'actions propres

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Chapitre III. Administration

### Art. 9. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le Conseil d'Administration est composé de deux catégories d'administrateurs, nommés respectivement «Administrateurs de Catégorie A» et «Administrateurs de Catégorie B».

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

### Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

10.1. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président s'il y en a un ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.5. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

### Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président de la réunion aura voix prépondérante.

### Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### Art. 13. Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.



Si la Société est administrée par deux catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

#### **Art. 14. Gestion journalière**

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

#### **Art. 15. Responsabilité, indemnisation**

Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêt**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **Chapitre IV. Actionnaires**

#### **Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 19. Autres assemblées générales des actionnaires**

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 20. Procédure, vote**

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

## Chapitre V. Surveillance

### Art. 21. Surveillance

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

## Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

### Art. 22. Exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

### Art. 24. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VIII. Loi applicable

### Art. 25. Loi applicable

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

|  |             |
|--|-------------|
| 1. David De Marco, préqualifié. ....   | 1 action    |
| 2. Bruno Beernaerts, préqualifié ..... | 309 actions |
| Total .....                            | 310 actions |

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750 se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un Administrateur de catégorie A et deux Administrateurs de catégorie B.
2. Est nommé administrateur de catégorie A:

- M. Bruno Beernaerts, préqualifié.

Sont nommés administrateurs de catégorie B:

- M. Alain Lam, Réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch (Luxembourg);

- M. David De Marco, Directeur, demeurant à Stegen (Luxembourg).

3. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2006.

5. Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 88, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

J. Elvinger.

(019525/211/518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

### **FONDS DE PENSION-DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2929 Luxembourg-Kirchberg, Centre Européen.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 décembre 2005*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Richard Balfe a été élu président du Conseil d'Administration et Madame Astrid Lulling a été élue vice-président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue le 7 décembre 2005, conformément à l'article 17 paragraphe 3 des statuts*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Ont été élus administrateurs:

- Richard Balfe, Ex-Député au Parlement Européen, demeurant à Londres, Mia De Vits, Députée au Parlement Européen, demeurant à Gooik (Belgique),

- Roberto Felice Bigliardo, Député au Parlement Européen, demeurant à Acerra (Italie),

- Ryszard Czarnecki, Député au Parlement Européen, demeurant à Wroclaw (Pologne),

- James Nicholson, Député au Parlement Européen, demeurant à Ballyards, Armagh (Irlande du Nord),

- Terence Wynn, Député au Parlement Européen, demeurant à Standish, Wigan (Royaume-Uni),

- Astrid Lulling, Députée au Parlement Européen, demeurant à Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg),

- Anthony Simpson, Ex-Député au Parlement Européen, demeurant à Leicestershire (Royaume-Uni),

- Jean Philippe Birckel, Fonctionnaire européen, demeurant à Luxembourg, et

- Eddie Thomas, Actuaire, demeurant à Londres.

Leur mandat viendra à expiration lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017402/275/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

44898

**J.J. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 59.979.

H.R.T. REVISION, S.à r.l. ayant actuellement son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, auprès de laquelle la Société Anonyme J.J. HOLDING S.A. a établi son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> juin 2004, décide de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation et ce, sur base de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour J.J. HOLDING S.A.

H.R.T. REVISION, S.à r.l.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017276//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

**AXIMO II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 110.072.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 19 août 2005, que:

Le Conseil d'Administration nomme:

- Monsieur Jacques Boton, Administrateur-délégué, domicilié au 17, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies-Louvain-La-Neuve.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(017311/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**VEGASTAR S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 4.800.000,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.499.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 septembre 2005*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 13 septembre 2005 que Mme Laura Del Giudice, administrateur de sociétés, demeurant Via Salandra n.13, I-73100 Lecce, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet au 13 septembre 2005.

En date du 14 septembre 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement M. Sigilfredo Montinari, commercial, demeurant Via Pasquale Cecere n.6, I-73100 Lecce avec effet au 13 septembre 2005.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale ordinaire, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Jean Steffen, avocat à la cour, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg;
- Chantal Keereman, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg;
- Sigilfredo Montinari, directeur commercial, demeurant Via Pasquale Cecere n.6, I-73100 Lecce.

Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017775/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**EUROPEAN ENHANCED LOAN FUND S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.364.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twentieth December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING GELF II, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3423 7896, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3415 2288, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

Represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves (the «Company»).

**Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form, Name**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»).

1.2 The Company exists under the firm name of EUROPEAN ENHANCED LOAN FUND S.A.

**2. Registered office**

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**3. Object**

The corporate object of the Company is to carry out one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties, by issuing securities the value or return of which depend on these risks.

Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

- a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;
- b) acquire, directly or indirectly, risks in particular risks relating to loans or receivables;
- c) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;
- d) sell, transfer, pledge, charge or otherwise dispose of such assets, rights, securities or other financial instruments in such manner and for such compensation as the board of directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time;
- e) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, rights, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61 (3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;
- f) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions, swap transactions, repo agreements, options, and other derivatives;
- g) issue bonds, notes or any other form of debt securities or equity securities the return or value of which shall reflect the risks acquired by the Company.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on holding companies.

**4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital

### 5. Capital

The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-), each, fully paid up (by 100%).

### 6. Form of the shares

The shares are in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

### 7. Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

### 8. Modification of capital

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

## Chapter III.- Bonds, Notes and other debt instruments

### 9. Registered or bearer form

The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

## Chapter IV.- Directors, Board of directors, External auditors

### 10. Board of directors

10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

### 11. Meetings of the board of directors

11.1 The Board of Directors may elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

### 12. General powers of the board of directors

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors is authorised to establish one or various compartments, each of which corresponding to a distinct parts of its estate («patrimoine»).

### 13. Delegation of powers

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such



powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

13.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

#### **14. Representation of the company**

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors of the Company.

#### **15. External auditor**

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors appointed by the Board of Directors.

15.2 The external auditors («Réviseurs d'entreprises») are appointed amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises for a determined period as laid down in the contract relating to the provision of its/their auditing services. Such contract may be terminated only on serious grounds.

15.3 The external auditors («Réviseurs d'entreprises») are re-eligible.

### **Chapter V.- General meeting of shareholders**

#### **16. Powers of the general meeting of shareholders**

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.3 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.4 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

16.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **17. Place and date of the annual general meeting of shareholders**

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Tuesday of April, at 2.00 p.m., and for the first time in 2007.

#### **18. Other general meetings**

Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders, which together represent one fifth of the capital of the Company.

#### **19. Votes**

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

### **Chapter VI.- Business year, Distribution of profits**

#### **20. Business year**

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31st December 2006.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditor who shall make a report containing comments on such documents.

#### **21. Distribution of profits**

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

### **Chapter VII.- Dissolution, Liquidation**

#### **22. Dissolution, Liquidation**

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

### Chapter VIII.- Applicable law

#### 23. Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

|                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| 1. STICHTING GELF II. ....            | 30 shares |
| 2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS. .... | 1 share   |
| Total: thirty-one. ....               | 31 shares |

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about five thousand Euro (EUR 5,000.-).

#### *First extraordinary general meeting of shareholders*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:
  - a) Mr Jan Willem van Koeverden Brouwer, director with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - b) Mr Jorge Perez Lozano, director with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - c) Mr Robert Jan Schol, director with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The extraordinary general meeting of shareholders gives its approval to the appointment by the Board of Directors of the following entity as external auditor for a maximum period of six (6) years: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. having its registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- STICHTING GELF II, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3423 7896, ayant son siège social aux Pays-Bas au 1, Locatellikade, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam.

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3415 2288, ayant son siège social aux Pays-Bas au 1, Locatellikade, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam.

Ici représentées par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

### 1. Forme, Dénomination

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»). La société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi Titrisation»).

1.2 La Société adopte la dénomination sociale EUROPEAN ENHANCED LOAN FUND S.A.

### 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

### 3. Objet

L'objet social de la Société est de faire une ou plusieurs opérations de titrisation sous et régies par la Loi Titrisation.

La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers, en émettant des titres dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes créances ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques ou privées;

b) acquérir, directement ou indirectement, des risques, et en particulier des risques à des prêts ou des créances;

c) entrer dans toute sorte de convention de dérivés de crédit tel que, mais non limité à, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

d) vendre, céder, nantir, mettre en gage ou autrement disposer de ces avoirs, créances, instruments financiers ou autres droits de la manière et pour une rémunération telle que le conseil d'administration ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps en temps;

e) dans l'accomplissement de son objet, gérer, appliquer ou autrement utiliser tous ses avoirs, créances, instruments financiers ou autres droits, et fournir, dans les limites de l'article 61 (3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties, par voie d'hypothèque, nantissement, charge ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

f) dans le cadre de l'administration de ses biens, entrer dans des opérations de prêt de titres, des transactions portant sur des swaps, des conventions d'opérations de mise en pension («repos»), des contrats d'options ou de produits dérivés;

g) émettre des obligations, obligations («notes») ou toute autre forme de titre représentatifs de dette ou titres de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis par la Société.

La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour ses objets et qui peuvent promouvoir leur accomplissement ou développement, sans pour autant vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

### 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital

### 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

### 6. Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

### 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### 8. Modification du capital

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III.- Obligations, Obligations («notes») et autres titres représentatifs d'une dette**

#### **9. Nominatif ou au porteur**

La Société pourra émettre des obligations, obligations («notes») et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, obligations («notes») et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

### **Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires**

#### **10. Conseil d'administration**

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **11. Réunions du conseil d'administration**

11.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration**

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine.

#### **13. Délégation de pouvoirs**

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

#### **14. Représentation de la société**

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société.

## **15. Réviseur d'entreprises**

15.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration de la Société.

15.2 Les réviseurs d'entreprises sont nommés parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises pour une période déterminée telle qu'établie dans le contrat prévoyant la prestation des services d'audit. Ce contrat ne peut être résolu que pour motifs graves.

15.3 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

## **Titre V.- Assemblée générale des actionnaires**

### **16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.4 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

### **17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois d'avril à 14h00 heures, et pour la première fois en 2007.

### **18. Convocation des assemblées générales des actionnaires**

Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

### **19. Votes**

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **20. Année sociale**

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2006.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **21. Répartition des bénéfices**

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

### **22. Dissolution, Liquidation**

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## **Titre VIII.- Loi applicable**

### **23. Loi applicable**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la Loi Titrisation trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

|                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| 1. STICHTING GELF II. ....            | 30 actions |
| 2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS. .... | 1 action   |
| Total: trente et une .....            | 31 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2011:
  - a) M. Jan Willem van Koeverden Brouwer, directeur dont l'adresse professionnelle est située au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
  - b) M. Jorge Perez Lozano, directeur dont l'adresse professionnelle est située au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
  - c) M. Robert Jan Schol, directeur dont l'adresse professionnelle est située au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
3. L'Assemblée Générale des actionnaires approuve la nomination de l'entité suivante à la fonction de réviseur d'entreprise: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 151S, fol. 54, case 5. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

J. Elvinger.

(019548/211/470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

### CECOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 113.513.

### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 19 décembre 2005, que:

Le Conseil d'Administration nomme:

- Monsieur Jacques Boton, Administrateur-délégué, domicilié au 17, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies-Louvain-La-Neuve.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017312/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.



44907

**AXIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 110.078.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 19 août 2005, que:  
Le Conseil d'Administration nomme:  
- Monsieur Jacques Boton, Administrateur-délégué, domicilié au 17, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017313/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

---

**LAGOON PRODUCTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 21.668.

Il résulte d'une décision du liquidateur prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN02989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017382/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

---

**GSS III PARTNERS SNFH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 100.881.

In the year two thousand and six, on the tenth day of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GSS III PARTNERS SNFH, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number B 100.881 («the Company»).

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Saskia Konsbruck, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Hubert Janssen, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of the forth paragraph of article 11 of the articles of incorporation;
2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolved to amend the forth paragraph of article 11 of the articles of incorporation to read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GSS III PARTNERS SNFH, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.881.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Saskia Konsbruck, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification du quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts;
2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de chaque membre du conseil de gérance.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, vol. 27CS, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

J. Elvinger.

(019973/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**IDE INVESTMENT TRUST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.670.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Signature.

(018329/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

**ARTWIN CAPITAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

H. R. Luxembourg B 112.710.

 —  
**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der Sitzung des Vorstandes vom 8. Dezember 2005, 16 Uhr, welcher durch die Aktionärsversammlung vom 7. Dezember 2005 zu der nachfolgenden Beschlussfassung ermächtigt wurde, ergibt sich:

- innerhalb der Führung der täglichen Geschäfte bindet die alleinige Unterschrift von Herrn Kalashnikov das Unternehmen.

Dieser Auszug dient zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 16. Februar 2006.

In Vertretung für das Unternehmen

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017416//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

---

**MAXimmo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**
**(anc. CAFE KENTUCKY, S.à r.l.).**

Siège social: L-9744 Deiffelt, Maison 44.

R. C. Luxembourg B 92.246.

 —  
 L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Madame Marija Slag, commerçante, demeurant à L-9744 Deiffelt, Maison 44, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle CAFE KENTUCKY, S.à r.l., avec siège social à L-9761 Lentzweiler, Maison 6, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 92.246, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, numéro 382 du 8 avril 2003,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière avec notamment la mise en valeur, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la location, la gérance et la promotion de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de CAFE KENTUCKY, S.à r.l. en MAXimmo, S.à r.l.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de MAXimmo, S.à r.l.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-9761 Lentzweiler, Maison 6, à L-9744 Deiffelt, Maison 44.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4. (Première phrase).** «Le siège social est établi à Deiffelt.»

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la prédite société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Slag, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 février 2006, vol. 435, fol. 8, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 février 2006.

A. Weber.

(019980/236/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**MAXimmo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. CAFE KENTUCKY, S.à r.l.).**  
Siège social: L-9744 Deiffelt, Maison 44.  
R. C. Luxembourg B 92.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(019981/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**OCALA CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 170.000,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 87.268.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 13 janvier 2006*

L'associé unique d'OCALA CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:  
- d'accepter la démission d'Herman Boersen, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;  
- de nommer Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Griffith;
- John van Oost;
- Michel van Krimpen;
- Alan Botfield.

Luxembourg, le 10 février 2006.

M. van Krimpen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017683/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

---

**NEPTUN LUX HOLDING ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.  
R. C. Luxembourg B 108.526.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 25 janvier 2006 que:

- PERMIRA EUROPE III L.P.1 a transféré 124 parts sociales de la Société à PERMIRA EUROPE II L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, enregistrée à Royal Court House de Guernesey sous le numéro 160.
- PERMIRA EUROPE III L.P.2 a transféré 359 parts sociales de la Société à PERMIRA EUROPE II L.P.1, sus-mentionnée.
- PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO KG a transféré 5 parts sociales de la Société à PERMIRA EUROPE II L.P.1, sus-mentionnée.
- PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME a transféré 3 parts sociales de la Société à PERMIRA EUROPE II L.P.1, sus-mentionnée.
- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED a transféré 9 parts sociales de la Société à PERMIRA EUROPE II L.P.1, sus-mentionnée.

Il en résulte, qu'à compter du 25 janvier 2006, le capital de la Société est réparti comme suit:

- PERMIRA EUROPE II L.P.1: 500 parts sociales.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017718//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

---

**MAITEC S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.  
R. C. Luxembourg B 97.115.

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de MAITEC S.A. R.C. B N° 97.115, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1323 du 11 décembre 2003.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Robert Ludwig Mayr, directeur, demeurant à L-1632 Luxembourg, 27, rue Glück.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Renate Mayr, employée privée, demeurant à L-1632 Luxembourg, 27, rue Glück.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille deux cents actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et de l'article 9 des statuts.

2. Acceptation de la démission de deux administrateurs.

- Décharge.

3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel.

- Décharge.

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

6. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le siège social est transféré à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et l'article 9 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 2.** Le siège social est établi à Ehlerange».

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 16 mai de chaque année à 14.00 heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, à Ehlerange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

*Deuxième résolution*

La démission de Monsieur Gilbert Jost, Directeur, né le 20 juin 1952 à Schiffflange, demeurant 76, rue Haard, L-4970 Bettange/Mess, avec effet immédiat de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué est acceptée.

La démission de Monsieur Philippe Chantereau, Expert comptable, né le 27 avril 1962 à Blois, demeurant 36, Domaine Op Hals, L-3376 Leudelange, avec effet immédiat de son poste d'administrateur est acceptée.

Par vote spécial décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

La démission du commissaire aux comptes actuel IG INVESTMENTS S.A., R.C. B numéro 66.562, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, avec effet immédiat est acceptée.

Par vote spécial décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

Sont nommés comme nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) Madame Renate Mayr, employée privée, née le 29 janvier 1966 à Ausburg, demeurant à L-1632 Luxembourg, 27, rue Glück.

b) Madame Heike Weber, employée privée, née le 15 août 1967 à Saarbarg, demeurant Über Gründlich 17, D-54441 Schoden.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs, et leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

## Cinquième résolution

Est appelée aux fonctions de nouveau commissaire:

- LUX-AUDIT S.A., R.C. B 25.797, 57, rue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Le nouveau commissaire terminera le mandat de son prédécesseur, et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R.L. Mayr, R. Mayr, P. Chantereau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 152S, fol. 37, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

A. Schwachtgen.

(020201/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

**MAITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R. C. Luxembourg B 97.115.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 211 du 15 février 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(020204/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

**APOLLO FIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.742.

*Extrait du contrat de cession de parts signé le 23 janvier 2006*

En vertu de l'acte de cession de parts du 23 janvier 2006,

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), LP, ayant son siège social à c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom, a transféré 95 parts détenues dans la société à:

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, LP, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, 19808, Delaware, USA.

L'associé unique de la société est à présent:

- APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, LP, avec 500 parts.

Luxembourg, le 9 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017686/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**INTERROUTE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.820.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 2 février 2006*

L'Associé Unique de INTERROUTE HOLDINGS, S.à r.l. a décidé comme suit:

D'accepter la démission de M. Victor Bischoff, résidant au 20, Chemin de Rayes, 1222 Vézenaz, Suisse, en tant que gérant de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Luxembourg, le 2 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017687/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.



44913

**WALLET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.443.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 février 2006*

*Résolutions*

L'assemblée révoque le mandat du Commissaire aux Comptes, LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03964. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017688/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**NEPTUN LUX HOLDING THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.  
R. C. Luxembourg B 108.520.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 25 janvier 2006 que NEPTUN LUX HOLDING TWO, S.à r.l. a transféré ses 500 parts sociales de la Société comme suit:

- 300 parts sociales à PERMIRA EUROPE III L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, enregistrée à Royal Court House de Guernsey sous le numéro 393.

- 4 parts sociales à PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG, ayant son siège social à Kardinal Faulhaber Strasse 10, Fünf Höfe, D-80333 Munich, Allemagne.

- 7 parts sociales à PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, enregistrée à Royal Court House de Guernsey sous le numéro 40431.

- 2 parts sociales à PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, enregistrée à Royal Court House de Guernsey sous le numéro 40433.

- 156 parts sociales à PERMIRA EUROPE II L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, enregistrée à Royal Court House de Guernsey sous le numéro 161.

- 7 parts sociales à PERMIRA EUROPE II C.V.3, ayant son siège social à Parnassustoren 1, Locatellikade 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165906.

- 10 parts sociales à PERMIRA EUROPE II C.V.4, ayant son siège social à Parnassustoren 1, Locatellikade 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165907.

- 3 parts sociales à PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, enregistrée à Royal Court House de Guernsey sous le numéro 32620.

- 11 parts sociales à SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED.

Il en résulte, qu'à compter du 25 janvier 2006, le capital de la Société est réparti comme suit:

|   |                           |
|---|---------------------------|
| PERMIRA EUROPE III L.P.2 . . . . .                | 300 parts sociales        |
| PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG. . . . .        | 4 parts sociales          |
| PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME . . . . . | 7 parts sociales          |
| PERMIRA INVESTMENTS LIMITED . . . . .             | 2 parts sociales          |
| PERMIRA EUROPE II L.P.2 . . . . .                 | 156 parts sociales        |
| PERMIRA EUROPE II C.V.3 . . . . .                 | 7 parts sociales          |
| PERMIRA EUROPE II C.V.4 . . . . .                 | 10 parts sociales         |
| PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .  | 3 parts sociales          |
| SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED . . . . .   | 11 parts sociales         |
| <b>Total . . . . .</b>                            | <b>500 parts sociales</b> |

S. Michel  
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06894. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017724//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

44914

**SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. BETEILIGUNGEN S.A. (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 110.890.

*Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le Conseil d'Administration*

Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg avec effet au 11 novembre 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour la société SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. BETEILIGUNGEN S.A. (LUXEMBOURG)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017675/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

---

**SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. BETEILIGUNGEN S.A. (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 110.890.

*Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le Conseil d'Administration*

La société KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 31, allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes de la société pour une période illimitée avec effet au 17 janvier 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour la société SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. BETEILIGUNGEN S.A. (LUXEMBOURG)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017674/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

---

**NEPTUN LUX HOLDING TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.  
R. C. Luxembourg B 108.519.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 25 janvier 2006 que:

- NEPTUN LUX HOLDING ONE, S.à r.l. a transféré 500 parts sociales de la société à PERMIRA EUROPE III L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernesey, enregistrée auprès de la Royal Court House de Guernesey sous le numéro 392.

Il en résulte, qu'à compter du 25 janvier 2006, le capital de la Société est réparti comme suit:

- PERMIRA EUROPE III L.P. 1 ..... 500 parts sociales

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017714//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

---

**MORGAN & MEYER ADVICE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 110.211.

Il résulte d'une lettre adressée à la société MORGAN & MEYER ADVICE S.A. que Monsieur Michel Thil, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, s'est démis de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 février 2006.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017817//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

---

**LUXCUISINES SCHEUNERT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**  
H. R. Luxemburg B 67.393.

*Gesellschafterbeschluss*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

*Erster Beschluss*

Herr Marco Gräwen, geb. am 28. Mai 1975, wohnhaft in D-54338 Schweich, Richtstrasse 24, wird mit Wirkung zum 31. Januar 2006 als technischer Geschäftsführer im Bereich des Kälteanlagenbau abberufen.

Grevenmacher, 30. Januar 2006.

Unterschrift

*Gesellschafter*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017811//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**EYE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 2,796,600.-.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.139.

In the year two thousand five, on the twenty-second day of the month of December.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appears:

EYE 2 S.A., a limited liability company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies Register under number B 111.138, hereby represented by Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée EYE 3, S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg incorporated by a deed of the undersigned notary on 14 September 2005, not yet published in the Mémorial C, the articles of which have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the even day herewith, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the subscribed capital by an amount of two hundred thirteen thousand four hundred Euro (EUR 213,400.-), so as to raise it from its present amount of two million seven hundred ninety-six thousand six hundred Euro (EUR 2,796,600.-) to three million ten thousand Euro (EUR 3,010,000.-).

2. To issue eight thousand five hundred thirty-six (8,536) new ordinary shares, each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to be fully paid up and having the same rights and privileges as those attached to the existing ordinary shares.

3. To accept the subscription for these eight thousand five hundred thirty-six (8,536) new ordinary shares and to accept payment in full for such new shares together with an aggregate share premium of eight hundred fifty-three thousand six hundred Euro (EUR 853,600.-) by a payment in cash, by an existing shareholder of the Company.

4. To amend article 8 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the resolutions to be adopted under item 1. to 3.

5. Miscellaneous.

Requests the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of two hundred thirteen thousand four hundred Euro (EUR 213,400.-), so as to raise it from its present amount of two million seven hundred ninety-six thousand six hundred Euro (EUR 2,796,600.-) to three million ten thousand Euro (EUR 3,010,000.-).

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to issue eight thousand five hundred thirty-six (8,536) new ordinary shares, each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to be fully paid up and having the same rights and privileges as those attached to the existing ordinary shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, now appears Audrey Scarpa, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of EYE 2 S.A., prenamed by virtue of a proxy given under private seal (the «Subscriber»).

The attorney-in-fact declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber to eight thousand five hundred thirty-six (8,536) new ordinary shares, each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The attorney-in-fact declares, in the name and on behalf of the Subscriber, to fully pay up the par value of each of such new ordinary shares together with an aggregate share premium of eight hundred fifty-three thousand six hundred Euro (EUR 853,600.-) by a payment in cash.

The amount of one million sixty-seven thousand Euro (EUR 1,067,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the sole shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the eight thousand five hundred thirty-six (8,536) new ordinary shares to EYE 2 S.A., prenamed.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend articles 8 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

**Art. 8.** The Company's capital is set at three million ten thousand Euro (EUR 3,010,000.-) divided into sixty thousand four hundred (60,400) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and sixty thousand (60,000) redeemable preferred shares (the «Redeemable Preferred Shares»), each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-.)»

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 15,000.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Comparaît:

EYE 2 S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.138,

représentée aux fins des présentes par Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II. Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée EYE 3, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 14 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné de ce jour, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

III. Le comparant représenté tel que décrit précédemment, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent treize mille quatre cents euros (EUR 213.400,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (EUR 2.796.600,-) à trois millions dix mille euros (EUR 3.010.000,-).

2. Emission de huit mille cinq cent trente-six (8.356) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales ordinaires existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces huit mille cinq cent trente-six (8.536) nouvelles parts sociales ordinaires, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 853.600,-) par un apport en espèces, par un associé actuel de la Société.

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter aux points 1. à 3.

5. Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent treize mille quatre cents euros (EUR 213.400,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (EUR 2.796.600,-) à trois millions dix mille euros (EUR 3.010.000,-).

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre huit mille cinq cent trente-six (8.536) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées et ayant les mêmes droits et privilèges que les autres parts sociales ordinaires existantes.

*Souscription, Libération*

Est ensuite intervenue Audrey Scarpa, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EYE 2 S.A., prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le «Souscripteur»).

Le mandataire a déclaré souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur, à huit mille cinq cent trente-six (8.536) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Le mandataire a déclaré libérer, au nom et pour le compte du Souscripteur, la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ordinaires avec une prime d'émission d'un montant total de huit cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 853.600,-) par un apport en espèces.

Le montant d'un million soixante-sept mille euros (EUR 1.067.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les huit mille cinq cent trente-six (8.536) nouvelles parts sociales ordinaires à EYE 2 S.A., prénommée.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, L'associé unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions dix mille euros (EUR 3.010.000,-) divisé en soixante mille quatre cents (60.400) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et soixante mille (60.000) parts sociales préférentielles rachetables (les «Parts Sociales Préférentielles Rachetables»), ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quinze mille euros (EUR 15.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes à (...).

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Scarpa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 64, case 11. – Reçu 10.670 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

J. Elvinger.

(020026/211/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**EYE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.796.600,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.139.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40864, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

J. Elvinger.

(020028/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**CARBONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.211.

Le 12 décembre 2005, l'associé unique, InfoNXX CAPITAL MANAGEMENT, Inc. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur David Freedman de ses fonctions de Gérant, avec effet au 12 décembre 2005;

- de nommer Monsieur Richard Augustus Chin, demeurant professionnellement au 3864 Courtney Street, Suite 411, Bethlehem, PA 18017, Etats-Unis, aux fonctions de Gérant, avec effet au 12 décembre 2005, pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl Speecke, Gérant;
- Monsieur Benoît Nasr, Gérant;
- Monsieur Richard Augustus Chin, Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour CARBONE, S.à r.l.

B. Nasr

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017926/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

---

**MA CAMPAGNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 105.851.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour MA CAMPAGNE S.A.

FIDUCIAIRE FORIG S.C.

Signature

(018239/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

---

**SIFERR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.882.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour SIFERR S.A.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(018242/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

---

**STRASSEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.257.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 9 février 2006 que Monsieur Joahn Dejans, Monsieur Gilles Jacquet et LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 9 février 2006 que CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a dénoncé par lettre datée du 10 février 2006 tout office de domiciliation de la dite société, avec effet au 20 février 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Signature

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019819//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---



**CHELSEA HARBOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.405.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of February.

Before Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as deputy for Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Ivor Fitzpatrick, solicitor, born on August 5, 1955 in Dublin, Ireland, residing at Castle Howard Avoca, Wicklow, N/A, Ireland,

represented by Mr Edward Hyslop, solicitor, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal given on February 6, 2006;

2) Mr Patrick Doherty, property developer, born on January 1st, 1947 in Donegal, Ireland, residing at 96 Palace Garden Terrace, London W8, UK,

represented by Mr Edward Hyslop, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on February 6, 2006.

The proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing person representing the incorporators and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporators, represented as here above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Corporation («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of CHELSEA HARBOUR, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefor, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. Capital - Units

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased or decrease by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the managers as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The managers are authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as managers may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

## Title III. General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

**Art. 10. Single Member.** If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### Title IV. Management

**Art. 11. Board of managers.** The Corporation is managed by a board of managers composed of a least 4 (four) managers, who may or may not be partner, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Corporation or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

#### Title V. Accounts

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and six.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

### Title VI. Supervision

**Art. 20. Statutory Auditor.** The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be a partner.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members

### Title VII. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

**Art. 21. Liquidation.** In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

**Art. 22. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

#### *Subscription and paying-up*

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by:

|   |            |
|---|------------|
| 1) Mr Ivor Fitzpatrick, prenamed, two hundred and fifty corporate units . . . . . | 250        |
| 2) Mr Patrick Doherty, prenamed, two hundred and fifty corporate units . . . . .  | 250        |
| <b>Total: five hundred corporate units . . . . .</b>                              | <b>250</b> |

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid up by the subscribers prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

#### *Resolution of the members*

Immediately after the incorporation of the Corporation, the members, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) The number of managers is fixed at five (5).
- 3) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:
  - Mr Ivor Fitzpatrick, prenamed;
  - Mr Patrick Doherty, prenamed;
  - M<sup>e</sup> Pierre Metzler, Lawyer, born in Luxembourg on December 28, 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - M<sup>e</sup> François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - M<sup>e</sup> Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Ivor Fitzpatrick, avocat, né le 5 août 1955 à Dublin, Irlande, demeurant à Castle Howard Avoca, Wicklow, N/A, Irlande,

représenté par Monsieur Edward Hyslop, solicitor, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 février 2006;

2) Monsieur Patrick Doherty, property developer, né le 1<sup>er</sup> janvier 1947 à Donegal, Irlande, demeurant au 96 Palace Garden Terrace, London W8, Royaume-Uni,

représenté par Monsieur Edward Hyslop, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 février 2006.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante représentant les fondateurs et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Ces comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

**Titre I<sup>er</sup>. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par la loi luxembourgeoise, sous la dénomination CHELSEA HARBOUR, S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.



D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision des gérants comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les gérants sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par les gérants, plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

## **Titre III. Assemblées Générales des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.



Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### Titre IV. Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins 4 (quatre) gérants, associés ou non, qui sont nommés pour une période limitée ou illimitée par l'assemblée générale des associés qui pourra les révoquer ad nutum à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leurs mandats et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

#### Titre V. Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille six.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

#### **Titre VI. Surveillance**

**Art. 20. Commissaire aux comptes.** La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers**

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Souscription et libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par:

|  |            |
|--|------------|
| 1) Monsieur Ivor Fitzpatrick, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . . | 250        |
| 2) Monsieur Patrick Doherty, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .  | 250        |
| <b>Total:</b> cinq cents parts sociales. . . . .                                     | <b>250</b> |

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prénommés de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période indéterminée:
  - Monsieur Ivor Fitzpatrick, prénommé;
  - Monsieur Patrick Doherty, prénommé;
  - Maître Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, née à Longwy (France) le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

##### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, dûment représentées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. Hyslop, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, vol. 27CS, fol. 47, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 février 2006.

T. Metzler.

(019876/222/507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

### **L'AMANDIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 28.840.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 janvier 2006*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Gay Wais, Lärchenweg 2, CH-8700 Küsnacht, Suisse;
- M. Lukas Lütjens, Unter Allmend 12, CH-8702 Zollikon, Suisse;
- M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- CORDICO MANAGEMENT AG, Cura Treuinstitut 36, 9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein.

*Commissaire aux comptes:*

- PKF WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG, Lavaterstrasse 40, CH-8002 Zürich, Suisse.

Luxembourg, le 20 février 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020036/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

### **TOP FLY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 50.382.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2006*

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 17 février 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019830/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**GIUNONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 107.076.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 janvier 2006*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 janvier 2006 que:

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté à quatre.
2. Monsieur Gianluca Ninno, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.
3. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire.
4. Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, a été nommé en tant que nouveau Commissaire, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017795/727/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE BUCKINGHAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 61.162.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(018455/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE BUCKINGHAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 61.162.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(018450/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

---